

# Les 121 propositions présentées le 26-27 novembre aux Assises nationales

Commentées par

*Claudio Galderisi, André Guyaux, Paolo Tortonese*  
avec la collaboration d'*Olivier Beaud*

Les 121 propositions ici commentées ont été organisées par le Comité de pilotage des Assises en trois parties (p. 3, 12 et 18 du présent document).

Dans la version définitive du Rapport remis par le rapporteur général de Assises, Vincent Berger, au Président de la République, le 17 décembre et présentées au Président de la République, elles sont devenues 135 et sont désormais regroupées en cinq parties : a) Agir pour la réussite des étudiants (1-53) ; b) Donner une nouvelle ambition pour la recherche (54-74) ; c) Redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (75-103) ; d) Mieux reconnaître l'activité des femmes et des hommes (104-132) ; e) Affirmer l'engagement de la France dans l'enseignement supérieur et la recherche (133-135).

Dans ce rapport définitif, les 135 propositions sont davantage le reflet du travail du comité de pilotage, et plus particulièrement du rapporteur général, qu'un miroir fidèle des auditions de l'ensemble des associations et des universitaires qui ont participé aux Assises. Une partie d'entre elles sont accompagnées d'une « interprétation authentique », qui est pour l'essentiel extraite du discours que M. Berger a prononcé en clôture des Assises, le 27 novembre dernier.

Les commentaires que propose ici QSF étaient déjà achevés lorsque la version définitive du rapport a été rendue publique. Nous n'avons pas cru opportun de reporter nos commentaires sur ce dernier document, qui avec ses 86 pages offre au lecteur un texte déjà très long. La version qui est ici commentée est celle qui a été présentée lors des ateliers du 26 et 27 novembre dernier. On remarquera qu'elle contient encore quelques scories formelles...

Dans la version définitive, le comité de pilotage a ajouté une quinzaine de nouvelles propositions. Un seul exemple : la proposition n° 132, introduite dans la section réservée à la parité homme/femme, propose l'abolition des notes (remplacées par des avis motivés), sans qu'il soit précisé s'il agit des notes de l'AERES, d'autres notes non mieux identifiées ou de l'évaluation des étudiants, et sans que l'on sache pourquoi, dans ce dernier cas, cette suppression concernerait la parité et non la réussite des étudiants, de tous les étudiants...

Le comité a également modifié un certain nombre de propositions. Nous en avons notées deux entre autres : la suppression de la qualification, qui était suggérée au travers d'une question dans la mouture ici commentée (n° 106) est désormais préconisée clairement (n° 126 de la version définitive), alors que l'abolition de l'HDR proposée dans notre document (n° 29) a disparu apparemment de la version définitive. En réalité, ce silence n'est qu'un artifice rhétorique, puisque la proposition 129 du rapport définitif souhaite « permettre à chaque chercheur ou enseignant-chercheur permanent titulaire d'un doctorat de diriger une thèse ». L'HDR ne serait pas abolie, mais elle serait vidée de toute sa substance, puisqu'elle ne serait plus nécessaire pour diriger des recherches et ne serait pas non plus une condition d'accès à une qualification aux corps des professeurs, puisque la qualification serait aussi abolie !

Comme QSF l'a déjà souligné dans son récent communiqué sur les Assises, ces 121 propositions n'abordent que la question du « grand malade » du système de l'enseignement

supérieur, les universités, en laissant de côtés quelques-unes des causes majeures de la crise que connaissent ces établissements depuis plusieurs décennies : absence de sélection, désaffection des meilleurs bacheliers au profit des classes préparatoires et des Grandes Écoles, rôle prépondérant des organismes de recherche, crise identitaire de l'enseignant-chercheur, qualité des bureaux et des bibliothèques.

Ces propositions font globalement l'impasse sur les sujets qui fâchent. Ce silence est particulièrement significatif sur l'orientation et la qualité des diplômes et sur la formation continue.

Très peu est dit sur l'orientation. Notre système universitaire souffre d'une contradiction, paresseusement admise, qui consiste à déplorer l'échec à la fin de la première année du premier cycle et à interdire la sélection à l'entrée de l'université. Il est pourtant évident que l'absence de sélection est préjudiciable à la réussite des étudiants issus des classes les moins favorisées. Le droit donné à tout bachelier d'entrer à l'université, sans qu'une orientation bien conçue lui ait été proposée, a pour effet de dévaloriser d'emblée la voie universitaire par rapport aux autres voies de l'enseignement supérieur. Une bonne orientation est l'une des conditions pour réduire la sélection par l'échec, qui frappe chaque année plus de 150 000 étudiants, et pour arrêter la dévalorisation progressive des diplômes universitaires, en particulier dans les sciences humaines, sociales et juridiques. Deux mesures simples pourraient être envisagées : l'orientation des étudiants à travers les prérequis disciplinaires (les conditions à remplir pour qu'un étudiant soit en mesure de suivre la filière qu'il a choisie) et l'introduction, entre le Bac et le début des études universitaires, d'une année d'orientation, qui serait facultative pour les étudiants disposant des prérequis disciplinaires ou d'une mention au Bac.

Aucune proposition n'aborde vraiment la question de la formation individualisée et continue. La licence en trois ans est à la fois une raison de l'échec de masse et un obstacle à la capitalisation des crédits. En permettant aux étudiants de capitaliser à leur rythme les crédits nécessaires, on réduirait l'échec en adaptant la transmission du savoir aux possibilités de chacun. La capitalisation des crédits remplacerait complètement le système actuel de compensation. Parallèlement, la formation continue des adultes pourrait se faire, prioritairement, dans les universités. Elle permettrait de se déprendre d'une conception rigide des études, qui veut qu'on les accomplisse à plein temps aussitôt après le baccalauréat et que, si l'on échoue, les portes de l'université restent ensuite définitivement fermées.

\*\*\*

Un certain désordre semble régner dans l'organisation et la hiérarchisation des 121 propositions que nous commentons. Un seul exemple : la proposition n° 29, concernant l'abolition de l'HDR, n'est pas à sa place dans cette première partie consacrée à la réussite des étudiants, elle aurait dû se trouver dans la deuxième ou dans la troisième partie, comme c'est le cas dans le rapport définitif !

Nota bene : Les couleurs soulignent l'approbation, la réserve ou l'opposition de QSF aux propositions ou dans certains cas à une partie de la proposition.  
Deux propositions ne comportent pas de commentaires (n° 9 et n° 22).

**Vert = favorable ; Ocre = problématique ; Rouge = opposition.**

## Atelier 1 : **Agir pour la réussite de tous les étudiants**

### Propositions 1-47

*Commentées par André Guyaux, avec la collaboration de Claudio Galderisi*

1. Améliorer la lisibilité des parcours, l'affichage d'un socle de connaissances et de compétences acquises et lisibles, notamment par les entreprises, en cohérence avec le cadre européen des certifications.

QSF est d'accord pour qu'il y ait plus de « lisibilité ». Une clarification est nécessaire en effet, et il faudrait en profiter pour réduire la part de la bureaucratie dans les fonctionnements pédagogiques. Il n'y a pas que les enseignants-chercheurs qui souffrent de la déferlante bureaucratique dans les universités. Les étudiants sont également les victimes de cette diabolique invasion.

2. Mettre en place à l'échelle régionale/académique, entre Etat, régions, établissements, une instance de coordination du système de formations post bac et de mutualisation des pratiques d'orientation et d'information sur les contenus des formations, leurs débouchés professionnels, les poursuites d'études possibles. Généraliser, en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur, des modalités d'orientation active renouvelées, plus personnalisées, nécessitant des moyens accrus et s'appuyant sur une coopération entre enseignants du secondaire et du supérieur.

QSF estime qu'il faut quoi qu'il en soit trouver une manière d'organiser une meilleure orientation des étudiants. Mais cela suppose des moyens financiers adéquats.

3. Construire un dispositif d'information et d'orientation spécifique pour les étudiants en situation de handicap, des procédures spécifiques d'admission, un guide régional pour l'étudiant en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

QSF est tout à fait d'accord.

4. Réformer la Licence grâce à un cadrage national des diplômes permettant une spécialisation disciplinaire progressive, pouvant débiter par une première année consacrée aux études dans un grand champ disciplinaire. Accroître la lisibilité des formations, en formulant un cadre national des diplômes (notamment des intitulés, et des volumes horaires d'enseignement minimum). Permettre aux établissements de développer de nouvelles formations au cours des contrats, par une révision plus régulière de l'offre de formation.

Même remarque que pour la proposition n° 1. Toute initiative vers plus de lisibilité et vers plus de souplesse est souhaitable. L'idée d'une première année généraliste et d'une spécialisation progressive paraît raisonnable.

5. Renforcer dans la loi la priorité d'accueil des bacheliers professionnels en STS, des bacs technologiques en IUT, en leur réservant un nombre minimal de places. Assurer l'application de cette loi en confiant aux recteurs le droit d'affectation des étudiants dans ces filières. S'assurer de l'adaptation de la pédagogie de ces filières aux acquis de leurs étudiants.

QSF est favorable à ce que les IUT et les STS accueillent davantage de bacheliers issus des filières pro et technologique, qui choisissent souvent l'université par défaut.

6. Encourager des expérimentations de formations spécialement dédiées aux BACs professionnels, par exemple avec un encadrement spécifique, un enseignement renforcé sur les compétences de base et dans le même temps une scolarité supérieure en apprentissage permettant de valoriser les acquis de la formation professionnelle, en continuité avec le parcours du lycéen.

QSF n'est pas hostile mais estime que l'investissement dans cet « encadrement spécifique » risque d'être très lourd.

7. Poursuivre le rapprochement des classes préparatoires et des universités en confrontant les étudiants des CPGE aux enseignants chercheurs à travers des séminaires d'introduction à la recherche inscrits dans les programmes des CPGE.

Inscrire pour cela chaque CPGE en partenariat avec une université, dans laquelle les étudiants en CPGE seront inscrits. Favoriser le développement des CPGE intégrées aux universités.

L'intention paraît très louable. Il existe en effet, en particulier dans les sciences humaines et sociales, un abîme entre la priorité donnée à l'exercice et au bachotage du côté des classes préparatoire et à un enseignement pouvant aboutir à une initiation à la recherche du côté des universités. Des « séminaires d'introduction à la recherche » dispensés dans les classes préparatoires pourraient contribuer à recréer un lien.

8. Accélérer l'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales pour regrouper toutes les études de santé au sein de l'université.

QSF est favorable.

9. Scénario a) Instaurer une sélection à l'entrée de la PACES. Scénario b) Ouvrir des accès passerelles à la deuxième ou troisième année des études de santé à partir de Licences généralistes ou d'une Licence santé généraliste - dans le cadre d'expérimentations dans un premier temps - c) Mettre en place des parcours LMD correspondants aux grands domaines de formation en santé : médical, pharmaceutique, rééducation et soins infirmiers, avec différents niveaux de qualification et des passerelles identifiées (vers les sciences, les écoles d'ingénieurs, les autres parcours du domaine santé, les filières du social...).

10. Assurer une continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur, en préparant les futurs étudiants aux méthodologies de travail universitaire (travaux de recherche, autonomie, travaux de groupe) via l'introduction de travaux personnels encadrés obligatoires au lycée, et la découverte de nouvelles disciplines (le droit par exemple) dans les différentes filières de terminale.

Il s'agit d'un projet que QSF accueille favorablement, mais à la condition que ce soit les enseignants-chercheurs qui aillent porter la bonne parole de la recherche dans les dernières classes du lycée, et ici encore, cela suppose des disponibilités, des budgets, des structures, devant lesquels les décideurs risquent de reculer. QSF propose une initiation, en terminale, à des disciplines qui ne sont pas enseignées au lycée (et qui pourraient être l'histoire de l'art, l'histoire de la musique, l'histoire des religions, etc.), sous forme de cours-conférences, dispensés par des universitaires.

11. Encourager les retours d'expérience des étudiants à travers des interventions dans les lycées. Encourager les rencontres entre professeurs du secondaire et enseignants du supérieur pour échanger sur les pratiques, la coordination des programmes, etc.

Cela paraît souhaitable, avec la même objection : cela suppose des disponibilités et des budgets qui a priori n'existent pas.

12. Encourager les initiatives permettant aux élèves des lycées de suivre un cours à l'université, avec possibilité de capitalisation d'ECTS.

L'idée est en soi louable, mais cela risque de créer de nouvelles iniquités, favorisant les élèves de lycées implantés dans de grandes villes universitaires et de défavoriser les élèves de lycées situés dans de petites villes éloignées des grands centres universitaires. La géographie académique ne correspond pas au maillage plus serré de l'enseignement secondaire.

13. Inclure dans les stages de formation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) des moments de présentation des filières et des débouchés des universités à destination des élèves des lycées.

QSF est tout à fait favorable à cette proposition. Il faudrait aussi prévoir en terminale, dans tous les lycées, une journée complète, obligatoire avant l'inscription au bac, qui serait consacrée à une présentation des filières universitaires.

14. Encourager les mobilités croisées d'enseignants entre le supérieur et les lycées. Augmenter le taux d'encadrement des étudiants de premier cycle, notamment en définissant une orientation nationale sur la proportion de professeurs agrégés et certifiés dans le supérieur enseignant en L1, encourager les PRAG et les PRCE à jouer un rôle actif pour assurer la meilleure continuité entre le lycée et l'université, dans les champs de l'orientation, de la méthodologie de travail, de la conscience par les étudiants des compétences requises en fonction des filières.

La proposition reste confuse dans sa perspective de réalisation. Cela reviendrait-il à augmenter le nombre de PRAG et de PRCE ou à leur donner d'autres missions que celles qu'ils ont actuellement ? Une initiative en ce sens impliquerait en tout cas une nouvelle définition du PRAG-PRCE, qui reste un étrange amphibie, avec une double dépendance administrative (enseignement secondaire et enseignement supérieur).

15. Faire en sorte que tout enseignant chercheur consacre une partie de son service au premier cycle.

C'est généralement le cas dans l'état actuel des choses. L'enseignement supérieur prévoit déjà une dérogation, accordée aux membres de l'IUF. Faut-il contraindre un professeur internationalement reconnu, qui serait en fin de carrière, à faire un cours de première année s'il ne le souhaite plus ? QSF estime que, sous un jour égalitariste, cette proposition risque de créer des situations de contrainte.

16. Rendre effective l'information sur les compétences requises à l'entrée, les taux de succès, l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études en thèse pour tous les Masters. Informer chaque étudiant sur les conditions de réussite dans les différents Masters. Garantir à tout étudiant de Licence qui le souhaite la possibilité de poursuivre ses études grâce à une offre de Master adaptée.

QSF est favorable. Toute information améliorée, en ce sens, est la bienvenue.

La dernière phrase néanmoins paraît étrange : comment garantir une offre de master adaptée à tout étudiant de licence ?

17. Développer les semestres de formations à l'étranger en troisième année de Licence et en Master, encourager les établissements à développer une politique de formation en langue permettant les expériences à l'international.

QSF ne peut qu'approuver cette perspective, qui suppose elle aussi des investissements et des budgets.

18. S'agissant des grades universitaires, clarifier et compléter les dispositifs juridiques applicables aux écoles privées, afin notamment de limiter la délivrance des diplômes conférant le grade de Master aux cas effectivement prévus par les textes – après accréditation rigoureuse de la qualité des formations délivrées - et afin de proscrire les terminologies qui peuvent prêter à confusion pour les étudiants comme pour les employeurs.

QSF est favorable à une clarification des procédures et des dispositifs juridiques qui évitent à des étudiants de s'inscrire en Mastère pensant obtenir le diplôme universitaire du Master.

19. Annuler l'accord signé le 18 décembre 2008 entre la France et le Vatican et portant sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur.

QSF considère qu'il s'agit là d'un problème secondaire, déjà partiellement intégré dans la proposition précédente. Faut-il rallumer un risque de guerre idéologique sur un sujet où les positions se radicalisent trop vite ?

20. Améliorer le dispositif de formation à la pédagogie, initiale et continue, pour les enseignants-chercheurs et systématiser ces formations.

QSF est très réservé. On peut à l'infini « améliorer le dispositif de formation à la pédagogie », qui est déjà surdéveloppé, et n'aboutir à aucune amélioration effective de la qualité de l'enseignement. Au slogan affiché par le parti des didacticiens (« apprendre à apprendre ») QSF préfère le programme : « apprendre avant d'enseigner ».

21. Renforcer l'accompagnement des étudiants dans la recherche d'un stage dans les entreprises. S'appuyer sur les réseaux d'entreprise pour développer les stages à l'international.

QSF n'est pas hostile à ce processus, mais cela ne vaut que pour les étudiants destinés à l'entreprise, à l'exclusion donc des futurs médecins, magistrats, avocats, professeurs, chercheurs... que forme aussi l'université.

22. Réformer la loi pour supprimer les dérogations aux interdictions de stages hors cursus, ouvrir une concertation d'urgence sur l'amélioration de la réglementation sur les stages, pour généraliser leurs gratifications, par exemple en psychologie et dans les secteurs sanitaires et sociaux.

23. Encourager la présence de membres extérieurs du monde socio-économique dans des commissions pédagogiques de composantes (UFRs).

QSF n'est pas hostile à une telle présence mais estime qu'il y a une grande illusion à imaginer que des représentants actifs et crédibles du monde socio-économique vont être assidus dans des réunions de conseils de facultés. L'expérience récente semble plutôt montrer le contraire. Le contresens sur cette question consiste à croire que les universitaires répugnent à ce que des



représentants du monde socio-économique siègent dans des instances universitaires. C'est souvent le contraire qui est la réalité : les acteurs du monde socio-économique évitent d'encombrer leur emploi de cette manière. C'est donc non pas une réforme de l'université qu'il faut envisager sur ce point mais une réforme du monde extérieur à l'université...

24. Encourager les établissements à développer le nombre des formations en alternance et par apprentissage, en formation initiale ou tout au long de la vie.

QSF est favorable.

25. Faciliter la validation des acquis de l'expérience, simplifier et accélérer les procédures, diminuer les coûts selon les certifications visées.

QSF soutient cette proposition, à condition que l'on prenne conscience du risque de dérives et que l'on fasse le nécessaire pour les éviter.

26. Encourager la reprise d'études pour les bacheliers professionnels ou technologiques qui ont déjà eu une première expérience professionnelle. Encourager le retour en formation et la formation tout au long de la vie en général en renforçant les financements de formation continue et en adaptant les rythmes et les méthodes d'enseignement aux salariés.

QSF rappelle qu'un tel projet, auquel il est globalement favorable, suppose des budgets, comme le signale d'ailleurs le rédacteur de l'article (« en renforçant les financements de formation continue »).

27. Développer la possibilité de doctorat en formation continue ou en alternance, particulièrement à destination des professeurs du secondaire mais pas seulement. A la différence des doctorats classiques, ces doctorats en formation continue pourront être officiellement préparés sur une durée plus longue.

QSF est globalement favorable à cette proposition, qui pourrait être d'ailleurs renforcée. Développer la « possibilité de doctorat » dans certaines situations professionnelles, en particulier dans la situation d'un professeur dans l'enseignement secondaire, suppose qu'on donne les moyens à celles ou à ceux qui s'engageraient dans un doctorat, dans un tel contexte, de résister aux obstacles que l'administration, de l'enseignement secondaire par exemple, met quasi systématiquement devant eux. D'autre part, prévoir une « durée plus longue de préparation du doctorat » est certes nécessaire, mais il ne faut pas oublier que dans la pratique actuelle, des dérogations pouvant aller jusqu'à dix ans sont accordées par les universités pour la préparation des doctorats, quelle que soit la condition professionnelle des doctorants.

28. Limiter le nombre de thèses encadrées par une même personne, le plafond dépendant de la discipline.

QSF est réservé sur une disposition qui paraît difficile à moduler : pourquoi certaines disciplines auraient-elles droit à plus de thèses ?

On aperçoit derrière cette proposition la réaction habituelle contre ce que certains croient identifier comme une forme de mandarinat. Une telle disposition pourrait aboutir à des inconvénients plus fâcheux que ceux auxquels elle tente de remédier. Ainsi un professeur ayant atteint son quota pourrait être amené à ne pas accepter en thèse un étudiant particulièrement intéressant : que devrait-il faire dans ce cas ? prier l'étudiant d'attendre ? ou l'envoyer à un collègue, au risque d'un déficit de compétence ? Il faut aussi résister à la manie de multiplier les contraintes. QSF recommande la prudence sur cette question et estime qu'il serait souhaitable

que chaque Ecole doctorale propose un numerus clausus, que l'on pourrait moduler selon les disciplines.

29. Supprimer l'habilitation à diriger des recherches et redéfinir les conditions requises pour encadrer des doctorants.

QSF est résolument opposé à cette mesure, qui paraît déraisonnable. L'habilitation à diriger des recherches est devenue, après le doctorat, le deuxième grand rendez-vous académique d'un enseignant-chercheur, lui permettant de présenter un bilan de ses recherches devant un jury. Elle est en outre, sous des appellations qui peuvent varier, adoptée par la plupart des pays. Faut-il créer une nouvelle exception française alors que le système universitaire français pâtit déjà de toutes sortes de particularismes qui le rendent peu lisible à l'étranger ? Et si l'on supprime l'HDR, par quoi la remplacer ? Par un équivalent sous un autre nom ? Et que seraient ces nouvelles « conditions requises pour encadrer les doctorants » ? Des années d'ancienneté ? Dans la version définitive du rapport remis le 17 décembre, cette disposition ne figure plus, mais elle a été remplacée par la proposition 129 (« Permettre à chaque chercheur ou enseignant chercheur permanent titulaire d'un doctorat de diriger une thèse »). Une telle disposition, si elle était retenue, viderait l'HDR de toute sa signification (cf. *supra* notre Introduction.)

30. Systématiser le suivi individualisé dans les écoles doctorales par des points d'étape réguliers. Développer les modules de formation (découverte du monde de l'entreprise, initiation à la pédagogie) pour les doctorants au delà des séminaires disciplinaires. Encourager la mobilité internationale des doctorants et les thèses en co-tutelle.

Il est certes souhaitable d'offrir un éventail d'activités, de rendez-vous, de séminaires, aux doctorants, mais le doctorant reste sans contrainte véritable, libre de travailler seul et d'organiser sa vie en fonction du seul but qui lui paraisse important : soutenir sa thèse dans de bonnes conditions.

La deuxième partie de la proposition : « encourager la mobilité internationale des doctorants et les thèses en cotutelle », qui n'a rien à voir avec la première, mériterait d'être une proposition à part entière. Encourager la mobilité internationale est évidemment tout à fait souhaitable. Mais les cotutelles impliquent des budgets très lourds. QSF propose une meilleure conception de ces cotutelles permettant de dégager des budgets européens : en clair, la communauté européenne devrait financer les cotutelles, ce qui n'exclurait évidemment pas d'autres cotutelles, avec des pays non européens.

31. Modifier l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux écoles doctorales pour encourager la présence de représentants du monde socio-économique et augmenter la proportion de doctorants dans ces conseils : le conseil pourrait comprendre par exemple un tiers de doctorants, un tiers de représentants du monde socio-économique, un tiers de chercheurs ou enseignants chercheurs de l'établissement ou non. Il pourrait se réunir au moins une fois par an en formation plénière, et au moins deux autres fois en formation restreinte aux doctorants, enseignants chercheurs et chercheurs.

QSF est très réservé et estime que cette proposition est placée sous le sceau du conformisme et de la démagogie. Pourquoi modifier quelque chose qui marche bien ?

32. Mettre en place une « initiative nationale de l'enseignement en ligne » pour une offre ambitieuse de contenus pédagogiques multimédia en ligne assortie de délivrance de diplômes. Cette initiative répondra à des objectifs variés : les étudiants qui ne peuvent se déplacer, la



formation tout au long de la vie, la francophonie, l'ouverture à l'international, etc. Elle clarifiera et éventuellement organisera l'écosystème de création et de mutualisation de contenus libres, l'organisation du contrôle des connaissances, les infrastructures, etc. Elle s'appuiera sur les universités pour la délivrance de diplômes ou de certificats, à l'instar des « MOOCs » (Massive Open Online Courses) qui se développent rapidement dans certains pays.

QSF est globalement favorable.

Vouloir cependant transposer ce genre de solution dans nos universités sans tenir compte des spécificités disciplinaires – un séminaire en ligne de philologie ou d'archéologie paraît plus problématique qu'un séminaire sur les intelligences artificielles – et en feignant d'oublier que les budgets de nos universités ne sont pas comparables à celui de Stanford.

33. Financer un grand programme de recherches en sciences humaines et sciences sociales, en sciences de l'éducation, en informatique, sur les outils numériques pour l'enseignement et sur les modifications de notre rapport au savoir induits par la rupture du numérique.

QSF est favorable.

34. Développer les archives ouvertes, les Licences nationales d'accès à des archives numériques, favoriser la diffusion des thèses et des travaux en ligne en général. Développer la formation des étudiants à la méthodologie documentaire. Développer les services documentaires personnalisés pour les chercheurs et les enseignants chercheurs (veille scientifique, bibliométrie,...).

QSF est favorable.

35. Développer l'usage des innovations pédagogiques utilisant des moyens numériques pour les enseignants de niveau supérieur, secondaire, primaire – notamment grâce à des formations spécifiques au sein des ESPE.

QSF n'est pas opposé à ce développement, à condition que les formations spécifiques se fassent dans des ESPE qui ne soient pas conçues telles qu'elles le sont en ce moment dans le projet de loi.

36. Privilégier les enseignements en petits groupes et l'échange direct entre l'enseignant et l'étudiant, diminuer progressivement les enseignements en amphithéâtre, anticiper ces bouleversements dans les programmes de constructions immobilières des universités.

Des deux propositions, l'une paraît tout à fait raisonnable, qui appelle à privilégier les enseignements en petits groupes, l'autre moins, qui place à l'horizon la disparition de l'enseignement magistral. Il est important de conserver et même de développer l'enseignement magistral, qui contient à lui seul des vertus pédagogiques que ne peuvent offrir d'autres formes d'enseignement : apprentissage de l'écoute, de l'attention, du suivi d'un argument, de la prise de notes, de la mémorisation, du jugement, etc. Il n'est pas question de réduire l'enseignement supérieur, comme il le fut jadis, à la conférence *ex cathedra*, mais il est important de conserver à l'enseignement magistral son rôle irremplaçable.

37. Soutenir les disciplines à faibles effectifs mais à fort enjeu menacées de disparition. Inscrire le financement de ces disciplines dans le cadre d'une politique nationale, après les avoir identifiées et caractérisées, en partenariat avec l'OPECST.

QSF est favorable.

38. Mesurer le coût actuel des formations en fonction des secteurs disciplinaires, parangonner ces coûts dans les différents pays européens et dans les différentes régions françaises, prendre en compte l'évolution des pratiques pédagogiques contemporaines – en particulier dans les domaines des lettres, des arts, des langues, des sciences sociales et des sciences humaines – avec l'objectif de modifier en conséquence les paramètres de financement des formations dans les universités en fonction des disciplines (c'est à dire les paramètres disciplinaires du modèle SYMPA).

QSF n'est pas hostile à une telle vision analytique des budgets universitaires et des moyens disciplinaires, qui est par ailleurs conforme aux principes de la LOLF.

Mais cette proposition, rédigée en un style confus et jargonnel (« parangonner »), en reste à un stade d'organisation bureaucratique dont on ne voit pas vraiment l'effet.

39. Confier au CNOUS et aux CROUS la gestion de l'ensemble des bourses dans le cadre d'un guichet unique (bourses sur critères sociaux, bourses des collectivités, bourses des différents ministères).

QSF est favorable à une telle simplification, à condition qu'elle n'engendre pas d'injustices liées aux dysfonctionnements propres à toutes les organisations centralisées.

40. Refondre le système d'aides aux étudiants et mettre en place une nouvelle allocation d'études pour un plus grand nombre d'étudiants, versée sur des critères sociaux et d'assiduité. Financer ce programme en remettant à plat le système d'aides sociales (demi-part fiscale, APL,...).

QSF est favorable à une remise à plat de tout le système d'aide et de bourses, indépendamment des solutions politiques ici évoquées.

41. Améliorer les conditions de vie étudiantes en matière de santé par le développement d'aides à l'acquisition d'une couverture complémentaire, et la transformation des MPU en « Maisons de santé » sur les campus permettant l'accès à des généralistes et des spécialistes.

QSF est évidemment favorable.

42. Favoriser l'accès des étudiants au logement indépendant et adapté en augmentant le nombre de construction de logements sociaux gérés par les CROUS, en régulant les loyers à la relocation et ceux des logements de petite surface du parc locatif privé. Autoriser les collectivités qui le souhaitent à exonérer les étudiants non-résidents du CROUS de la taxe d'habitation. Développer des dispositifs spécifiques pour les cautions de locations pour les étudiants.

QSF est favorable, à condition de ne pas méconnaître, comme pour la proposition 40, le coût de telles opérations.

43. Inclure dans le bilan social des universités un volet concernant les étudiants, avec des statistiques sur les conditions de vie, de réussite, de santé, des statistiques sociales et de genre.

QSF est favorable mais souligne le risque d'en rester à un niveau bureaucratique.

44. Améliorer l'attractivité internationale et l'accueil des étudiants étrangers, ainsi que des enseignants-chercheurs étrangers. Améliorer les procédures d'accueil, grâce à une coopération renforcée entre les différents acteurs (Campus France, postes diplomatiques, services préfectoraux, services dédiés des établissements et des organismes). Valoriser dans les contrats

des établissements (ou à travers leur financement) le développement du Français langue étrangère et des cursus en anglais.

QSF est favorable à l'amélioration, très souhaitable, de l'accueil des enseignants et étudiants étrangers ; réservé sur le développement de « cursus en anglais ». L'enseignement doit être dispensé prioritairement dans la langue du pays d'accueil.

45. Placer l'établissement Campus France sous le pilotage du MESR et concevoir son activité en partenariat avec les établissements pour faire prévaloir les objectifs d'enseignement supérieur et de recherche.

QSF est favorable à cette disposition.

46. Assurer l'accès aux droits sociaux pour les étudiants étrangers, l'adéquation de la carte de séjour aux objectifs du séjour. Veiller à ce que la durée des documents soit compatible avec l'obtention du diplôme et la possibilité d'une insertion professionnelle.

QSF est favorable. Peut-être pourrait-on établir un lien avec le ministère des affaires étrangères, pour alléger certaines procédures bureaucratiques.

47. Démocratiser l'accès au Master, notamment en créant des « contrats de tutorat Master-Licence » pour les étudiants en Master, contrats leur permettant de financer leurs études tout en travaillant dans leur domaine disciplinaire, en encadrant les étudiants de Licence – en premier lieu les étudiants en difficulté. Permettre de cumuler ces contrats de tutorats, ainsi que les autres emplois étudiants liés à la vie de l'université (travail en bibliothèque, en laboratoire, diffusion des sciences et techniques, vie culturelle ou vie étudiante) avec leur allocation.

QSF est favorable à ces mesures.

## Atelier 2 : Donneur une nouvelle ambition pour la recherche

### Propositions 48-80

*Commentées par Paolo Tortonese, avec la collaboration de Claudio Galderisi*

48. Intégrer explicitement chaque année dans le calcul de la masse salariale limitative de tous les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche les surcoûts liés au Glissement Vieillesse Technicité et, le cas échéant, à l'augmentation du CAS pension.

QSF est favorable à cette mesure de transparence budgétaire.

49. Revaloriser les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière.

QSF recommande depuis toujours cette revalorisation mais rappelle que c'est l'ensemble des carrières de l'enseignement supérieur qu'il faudrait revaloriser. Un professeur des universités de 1<sup>re</sup> classe a perdu en 40 ans entre 30 et 40 % de son pouvoir d'achat. Les maîtres de conférences commencent leur carrière à un niveau de traitement indigne.

50. Donner aux universités et aux organismes de recherche les moyens financiers supplémentaires leur permettant de titulariser, comme le prévoit la loi du 12 mars 2012, la totalité des personnels BIATSS et ITA actuellement en situation précaire bien qu'employés sur des fonctions pérennes.

QSF est favorable à cette disposition, mais rappelle que la voie des concours est la seule qui garantisse la transparence dans le recrutement des personnels.

51. Renforcer le contrôle du recours aux emplois à durée déterminée sur des fonctions pérennes. Renseigner systématiquement les données relatives aux emplois précaires dans les bilans sociaux des établissements. Faut-il définir un plancher d'emplois titulaires dans les établissements ?

QSF est favorable à ce contrôle, mais estime que chaque établissement devrait pouvoir gérer de manière autonome les différents types d'emploi.

52. Élaborer un plan pluri-annuel de recrutements de chercheurs et d'enseignants-chercheurs permanents qui contribue à la résorption de la précarité des jeunes chercheurs, tout en respectant les modalités de recrutement régulières des chercheurs et enseignants-chercheurs.

QSF est réservé sur cette proposition, dont on voit mal l'efficacité. Si l'on maintient, comme il le faut, les modalités de recrutement actuelles, liées à la qualification par le CNU, ce plan ne serait qu'une redistribution sur quelques années des créations de postes promises, avec le risque d'effets malthusiens. Il est sûr qu'il faut éviter le recrutement en dents de scie : l'expérience montre que chaque vague de recrutement intense est suivie d'une baisse du recrutement.

53. Établir une charte concernant les post-docs dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en prenant en compte les différences entre les secteurs disciplinaires, pour éviter la précarisation tardive des post docs. Analyser de manière approfondie, en mobilisant l'expertise du CNU et du CoNRS, les pratiques disciplinaires (et le contexte socio-

économique le cas échéant) qui accroissent le nombre de jeunes chercheurs en situation de précarité.

QSF n'est pas hostile à une charte des post-doc, mais souligne le fait que la seule manière de faire sortir de la précarité ces jeunes chercheurs serait de donner un poste à tous, ce qui n'est ni envisageable ni systématiquement souhaitable. On devrait plutôt savoir orienter une partie de ces docteurs vers d'autres domaines professionnels.

54. Faire reconnaître le doctorat dans les grilles de la haute fonction publique, négocier avec les filières pour que le doctorat soit valorisé dans les conventions collectives des branches professionnelles. Prendre en compte le doctorat dans les concours d'accès à la fonction publique et inscrire à terme (10 ans) un quota minimal de docteurs dans les grands corps de l'État.

QSF est tout à fait favorable à cette mesure, que le monde universitaire attend depuis longtemps.

55. Rendre possible le transfert des droits à la retraite pour les enseignants chercheurs en mobilité internationale.

QSF soutient cette proposition. Plus généralement, l'internationalisation des carrières et la circulation des chercheurs rend nécessaire des réglementations internationales pour ceux qui ont travaillé dans plusieurs pays.

56. Construire un agenda stratégique renouvelant la SNRI en mobilisant les organismes de recherche, les universités, les collectivités territoriales et les entreprises. Fonder cet agenda stratégique sur les objectifs de compétitivité et de redressement productif du pays d'une part, sur les objectifs de réponse aux grands défis sociétaux et de civilisation, d'autre part. Cet agenda stratégique sera construit dans le cadre d'une coopération entre le MESR et l'OPECST. Déterminer à partir de cet agenda stratégique la programmation de l'ANR, agence dont le rôle dans la gestion du financement sur projet ne doit pas comprendre la programmation.

QSF n'est pas hostile à cet « agenda stratégique », qui prendrait en compte les défis scientifiques, intellectuels et socio-économiques actuels.

Mais QSF rappelle solennellement que dans toutes les disciplines, et plus particulièrement dans les SHS, la liberté de la recherche individuelle est une des conditions de la recherche fondamentale et de l'innovation.

57. Regrouper le HCST et le CSRT en une seule instance, placée auprès du Président de la République.

QSF n'est pas hostile à une telle mesure, mais elle comporte le risque d'un conflit potentiel entre cette nouvelle instance placée sous l'autorité du Président de la République et les instances universitaires démocratiquement élues (CNESER, etc.).

58. Ré-équilibrer les soutiens de base de la recherche en diminuant la part des financements de la recherche sur appels à projets.

QSF est globalement favorable à cette mesure, à condition que l'on définisse des conditions d'équilibre spécifiques à chaque secteur disciplinaire.

59. Limiter dans les contrats le volume du financement réservé à l'emploi de personnels précaires, permettre l'allongement de la durée des projets ANR à 5 ans et augmenter en

proportion le volume de financement des projets, mettre un seuil minimal d'implication de chacun dans un projet ANR.

QSF est d'accord sur la deuxième proposition.

QSF est en revanche réservé sur la première. Limiter le volume destiné à la masse salariale dans les projets ANR reviendrait soit à en empêcher la réalisation, soit à en augmenter le coût global du projet. Les chercheurs seraient obligés d'augmenter la part destinée au fonctionnement et à l'équipement en diminuant ainsi artificiellement le pourcentage de la masse salariale. On pourrait en revanche limiter le volume de financement réservé aux CCD si les universités et l'ANR acceptaient de prendre en compte en coûts réels le pourcentage d'implication de chaque enseignant-chercheur dans un projet ANR. Les enseignants-chercheurs pourraient alors racheter leur part d'implication grâce aux moyens destinés à la masse salariale du projet et pourraient consacrer réellement le pourcentage de temps prévu à la réalisation du projet. C'est le système déjà en vigueur par les projets de l'ERC.

Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi on devrait décourager des implications partielles dans des projets, lorsqu'elles semblent nécessaires à la réalisation du projet. On pourrait en revanche fixer un seuil maximal d'implication globale (75 % par exemple) et un plafond pour le rachat du salaire aux universités (50 % par exemple).

60. Alléger les procédures de soumission des projets ANR en construisant une procédure en deux temps : un pré projet court (de l'ordre de trois pages, sans éléments financiers détaillés), qui passe une étape d'admissibilité, suivi (pour les admissibles) du projet complet.

QSF estime que cette procédure risque de produire une vague de propositions hâtives. Il ne faudrait pas que la première version du projet soit trop allégée. Il serait en revanche souhaitable que l'ANR lance des projets du type des PEPS (projets exploratoires premier soutien), déjà expérimentés par le CNRS, et qui pourraient être destinés à des projets individuels de courte durée et nécessitant des moyens limités (10 à 20 000 euros)

61. Quel équilibre entre le programme « blanc » et les programmes thématiques ? Faut-il réserver une partie des crédits des programmes blancs pour le développement d'initiatives émergentes et/ou pluridisciplinaires identifiées par le CNRS ou d'autres organismes ? Quel équilibre entre le *bottom up* et le *top down* ?

Faut-il réserver une partie plus importante du budget de l'ANR pour les coopérations internationales ?

QSF défend l'importance des projets blancs, qui sont indispensables et devraient être multipliés et rester complètement libres. Il est souhaitable également que les procédures *bottom up* et *top down* restent séparées. La part de projets blancs doit varier selon les disciplines. On peut réserver une partie du budget de l'ANR aux coopérations internationales.

62. Faut-il utiliser les ANRs « jeunes chercheurs » pour offrir des environnements aux jeunes recrutés ? Sur quels critères ? Faut-il développer les ANR « retour » pour faciliter le retour en France des post docs ?

QSF considère que la proposition est déjà en partie adoptée par la communauté universitaire. Les opérations de retour ou de circulation doivent jouer sur les postes titulaires.

63. Augmenter le préciput des projets et le porter à une hauteur de 30% du financement du projet, répartis en 15% pour l'établissement et 15% pour le laboratoire.



QSF est favorable à une telle mesure à condition qu'elle n'ampute pas de manière proportionnelle le budget destiné à la réalisation des projets. Peut-être faudrait-il proportionner le préciput en fonction du budget destiné au projet, et donc du travail de gestion qui pèse sur l'hébergeur (universités ou organismes)

64. Mettre en cohérence les périmètres des délégations régionales des organismes et des nouvelles organisations universitaires, mettre en cohérence les systèmes d'informations entre les différentes tutelles. Sur la base de retours sur les expériences réalisées, envisager le développement des délégations de gestion financière.

QSF est favorable à une telle simplification et harmonisation du système de gestion, déjà proposée par le CNRS en 2009.

65. Diminuer les durées de service d'enseignement des jeunes enseignants chercheurs, en intégrant dans leurs services des heures de formation à la pédagogie pendant les deux premières années.

QSF est favorable à une diminution des heures de service des enseignants-chercheurs.

66. Mettre au point un rapport d'activité individuel type, dématérialisé, dont le format simple sera utilisé dans toutes les procédures d'évaluation, de promotions, d'attribution de primes.

QSF ne croit pas que les formulaires universels rendent la réalité homogène. Les rapports d'activité reflètent nécessairement la diversité des situations disciplinaires et personnelles ainsi que celle des statuts (chercheurs vs enseignants-chercheurs).

67. Renseigner dans le rapport d'activité individuel des chercheurs et des enseignants chercheurs 1) les activités d'enseignement et les innovations pédagogiques, les activités d'orientation et d'insertion professionnelle 2) les activités de recherche et d'expertise 3) les activités de valorisation ou de coopération avec le monde socio économique 4) les responsabilités administratives, 5) les activités de diffusion des sciences et techniques et de médiation scientifique 6) les activités internationales et les expatriations scientifiques. Prendre en compte ces six secteurs d'activité dans les procédures de recrutement, de promotions ou d'attribution de primes ou de décharges de service.

On ne voit pas en quoi ce schéma en six points innoverait par rapport aux pratiques actuelles. Il a le défaut de noyer la recherche en la privant de sa primauté dans le travail d'un universitaire. La recherche ne s'ajoute pas à l'enseignement, elle le nourrit et contribue en même temps à l'élaboration de connaissances nouvelles.

68. Simplifier et rééquilibrer les dispositifs multiples des primes pour les enseignants chercheurs (excellence scientifique, charge administrative, etc.) en instituant une prime unique, attribuée sur la base de l'ensemble des facettes de l'activité des chercheurs et des enseignants chercheurs renseignées dans le rapport d'activité. Garantir la possibilité d'une évaluation des activités de recherche, de valorisation, de diffusion des sciences et techniques ou des activités internationales par une instance nationale indépendante.

QSF estime que les primes données au titre de la recherche et de l'encadrement doctoral (le sigle PEDR reflétait bien mieux la réalité du travail que le sigle PES) doivent rester séparées des primes données aux activités administratives. Ce sont deux niveaux bien distincts et les mélanger risque d'aboutir à une dévalorisation de la recherche.

69. Encourager les mobilités entre les différents statuts de chercheur, d'enseignant chercheur, ou de personnel d'autres secteurs du monde socio-économique. Inciter les universités et les organismes de recherche à favoriser les carrières avec des périodes « chercheur » et des périodes « enseignant-chercheur », permettre des régimes intermédiaires. Développer les dispositifs permettant les décharges d'enseignement (délégations, postes d'accueil temporaires, dispositif IUF...), réciproquement encourager les activités d'enseignement des chercheurs. Valoriser les parcours mixtes « recherche publique/recherche privée ».

QSF demande depuis des années une telle mobilité et l'accroissement des moyens (CRCT, accueils en délégation) destinés à favoriser la recherche dans les universités. C'est une mesure indispensable, qui ne devrait pas empêcher de réfléchir au statut des chercheurs qui seront recrutés dans les organismes et à leur implication dans l'enseignement.

70. Consolider les comptes financiers des différents opérateurs (universités, organismes de recherche) sur chaque site afin de publier un rapport financier intégrant l'ensemble des moyens mis en œuvre et l'ensemble des ressources dans l'activité d'enseignement supérieur et de recherche globale sur le site.

QSF est favorable à cette mesure de transparence budgétaire.

71. Présenter les budgets et les comptes financiers des universités de manière analytique en distinguant les dépenses concernant les filières Licence (par grands domaines), Master, Doctorat, Recherche, en masse salariale et en fonctionnement.

QSF est également favorable à la présentation analytique du budget, qui permettrait de vérifier les moyens réels destinés par exemple à la formation en licence, et qui montrerait dans beaucoup de cas une réalité différente de celle qu'offrent les statistiques générales (moyenne de 10 500 euros par étudiant).

72. Protéger le statut des bi-appartenants hospitalo-universitaires : séparer la masse salariale hospitalo-universitaire du reste de la masse salariale « RCE », compenser entièrement les évolutions de masse salariale HU (y compris GVT, coûts de gestion de cette masse, personnels en surnombres) selon le principe du décideur-payeur.

QSF est favorable à cette mesure.

73. Clarifier la mission des Alliances, qui doivent demeurer une réunion légère, sans personnalité morale et sans dotation propre. Faire des Alliances des lieux d'échange, de coordination et de partage de stratégies. Reconsidérer les modalités de la participation aux alliances des universités et écoles de manière à leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'accomplissement des nouvelles missions des alliances.

QSF estime aussi que les Alliances doivent favoriser les échanges institutionnels et stratégiques entre les organismes et les universités sans se transformer en structures institutionnelles.

74. Mettre en cohérence la programmation des différents acteurs à l'international, leurs instruments, projets et réseaux. Coordonner ou regrouper sur place les différents acteurs agissant pour l'ESR français dans un pays étranger, encourager les universités et les organismes à coopérer pour investir l'espace international universitaire. Promouvoir l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche en regroupant ou en faisant coopérer, là où ils coexistent, les instituts de différentes nationalités du type des IFRE. Développer des synergies entre les IFRE et les Instituts d'Etudes Avancées.

QSF est favorable à cette mesure mais s'étonne du fait que l'on appelle encore IFRE des centres de recherches (UMIFRE) qui ont depuis 2007 une double tutelle (MAEE – CNRS) et qui sont désormais soumis aux mêmes procédures d'évaluations que les laboratoires basés en France !

75. Honorer les engagements de la France dans les programmes de recherche internationaux.  
Mesure de bon sens que QSF.

76. Evaluer le Crédit Impôt Recherche a posteriori, l'utiliser pour favoriser encore davantage le recrutement de docteurs dans les entreprises, pour favoriser les unités mixtes entre les entreprises et les établissements publics, favoriser les coopérations entre PME et grands groupes dans le contexte de la recherche et l'innovation. Simplifier et encourager l'accès au CIR pour les PME. Encourager les dispositifs CIFRE. Encourager l'engagement des entreprises vers la recherche et l'innovation en stabilisant le CIR sur une base pluriannuelle.

QSF est favorable à cette mesure et aux précautions qu'elle préconise.

77. Encourager tous les organismes de recherche, universités et écoles à construire des relations bilatérales et directes avec les acteurs du monde socio-économique, en particulier les PME / ETI, en vue de favoriser le transfert des résultats de recherche pour l'innovation, la formation par la recherche et la reconnaissance du doctorat.

QSF est favorable au rapprochement entre le monde de l'enseignement supérieur et le monde des entreprises, à condition que la demande socio-économique ne compromette pas la recherche théorique.

78. Faire adhérer tous les organismes de recherche et toutes les universités à une charte d'expertise et de déontologie d'inspiration commune.

QSF ne s'oppose pas à une telle charte.

79. Développer des pratiques permettant de démocratiser les choix scientifiques et de mener des débats de société au niveau local ou régional comme au niveau national : conventions de citoyens, recherche participative, living lab, associations de diffusion de la culture scientifique, expertise collective mixte.

QSF est réservé sur cette proposition. Son libellé confond la « diffusion de la culture scientifique » et la démocratisation des choix scientifiques, qui ne peut se fonder que sur la légitimité et la collégialité académiques. Il y a en outre un risque de régionaliser la recherche sans pour autant l'ouvrir à la société.

80. Promouvoir la diffusion d'émissions scientifiques par les medias publiques, avec implication d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en privilégiant les approches pluridisciplinaires et en promouvant la parité femmes/hommes dans les intervenants.

QSF est évidemment favorable à une telle intention.

Atelier 3 :  
Redéfinir l'organisation nationale et territoriale  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Propositions 81-121

*Commentées par Claudio Galderisi*

81. Prendre en compte dans l'évaluation et dans le contrat des établissements les efforts effectués pour appliquer la nouvelle charte de l'égalité entre les femmes et les hommes associant la CPU, la CDEFI et les Ministres de l'ESR et du droit des femmes.

L'idée est louable, mais il ne faudrait pas qu'un critère flou porte atteinte au principe scientifique du recrutement et à celui de l'avancement au mérite.

82. Donner au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche la cotutelle de tous les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche (écoles d'architecture, école polytechnique, écoles sanitaires et sociales...). Rendre effectif le principe de l'inter-ministériarité permettant de décloisonner la politique globale de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Confier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le rôle de chef de file dans la négociation des contrats avec les partenaires.

Mesure indispensable.

83. Attribuer au MESR le pilotage et la coordination interministérielle de la politique internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rôle de référent pour le réseau diplomatique pour les aspects recherche et enseignement supérieur. Mieux coordonner les actions des opérateurs publics de l'ESR français avec les politiques publiques à l'international, en particulier pour la Recherche pour le Développement. Donner les moyens à l'AIRD de renforcer cette coordination en revoyant son positionnement institutionnel et ses leviers d'action.

Mesure très utile, qui requiert cependant dans certaines régions et aires culturelles du monde une coordination avec le MAEE. Le MESR pourra s'appuyer sur l'expérience dans ce domaine du CNRS et des UMI (Unités mixtes internationales) et UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger) dont il a la cotutelle.

84. Développer un système d'information et de prospective pour améliorer la visibilité et la lisibilité du dispositif ESR français à l'international.

Malgré une formulation malheureuse de la proposition (« à l'international »), il s'agit d'une des conditions de l'attractivité et de la transparence du système français.

85. Favoriser le développement d'initiatives transfrontalières : universités européennes transfrontalières, laboratoires transfrontaliers, coopérations de recherche transfrontalières, formations – y compris tout au long de la vie – transfrontalières, à travers des appels d'offre dédiés.

Cette disposition permettrait en effet d'internationaliser la recherche française, souvent trop cloisonnée.

86. Développer des protocoles types pour faciliter la co-diplomation entre des universités françaises et des universités européennes ou internationales.

Il s'agit également d'une proposition qui favorise le décloisonnement. Pour encourager cependant une telle ouverture, il faudrait faciliter le partenariat institutionnel et les projets communs entre les centres de recherche français et les structures analogues dans les autres pays, sachant que dans un grand nombre de pays la recherche, en particulier dans le domaine des humanités, n'est pas structurée autour de laboratoires.

87. Créer un conseil émettant des avis concernant la vie étudiante auprès du conseil d'administration, conseil paritaire entre les étudiants élus d'une part et des personnels nommés par la direction de l'établissement et par le CROUS de l'autre.

Cette proposition risque de compliquer encore plus le millefeuille institutionnel, en créant une compétence spécifique de ce nouveau conseil. On peut redouter un conflit avec les missions des CA et avec la fonction des élus étudiants dans ces mêmes CA. Il serait plus utile de réfléchir sur les fonctions du CEVU.

88. Dans les universités, donner à un conseil responsable de la politique des formations (composé à parité étudiante) et à un conseil responsable de la politique de recherche – ces deux conseils étant dirigés par des vice présidents inscrits dans la loi – le pouvoir de décision de tout ce qui relève des champs scientifique et pédagogique, respectivement, à l'intérieur d'un cadre stratégique et budgétaire fixé par le conseil d'administration.

Un dialogue formalisé sera instauré entre le CA et ces conseils. Une procédure paritaire permettra de traiter les désaccords éventuels.

QSF est plutôt favorable à restituer au conseil scientifique ou « conseil responsable de la politique de recherche » le rôle qui a été le sien par le passé, et que remplissent les Sénats académiques dans d'autres systèmes universitaires.

Mais la séparation entre domaine pédagogique et politique de recherche paraît dangereuse et souvent impraticable – on pense par exemple aux décisions concernant les profils des postes à publier et aux arbitrages entre besoins didactiques et exigences scientifiques des laboratoires. Il faudrait réserver à ce nouveau CEVU ou « conseil responsable de la politique des formations » un rôle consultatif. On remarque au passage l'inversion de l'ordre des compétences dans la formulation de la proposition.

QSF est hostile à la composition paritaire de ce conseil. Les étudiants n'ont ni une vue d'ensemble de l'offre didactique, qui peut être transversale aux UFR, ni le nécessaire recul chronologique, ni les compétences disciplinaires requises. Cette offre de formation est par ailleurs évaluée par des comités de visite ou des commissions composés selon d'autres critères.

89. Réunir ensemble au moins deux fois par an les deux conseils « recherche » et « formation » pour les délibérations de politique scientifique et pédagogique majeures.

Cf. *supra*. Il s'agit par ailleurs moins d'une proposition que d'une modalité de fonctionnement de ces deux conseils. QSF souhaite que les universités bénéficient d'un minimum d'autonomie dans la gestion de ces dossiers. Les modalités de fonctionnement pourraient être fixées par chaque université.

90. Elaborer un véritable statut des représentants des étudiants et des personnels dans les différentes instances (CA, conseil « recherche », conseil « formation », CT, CHSCT) permettant

le bon exercice de leur mandat : dispenses d'assiduité pour les étudiants, décharges horaires pour les personnels, droit d'accès aux informations utiles à l'exercice de leur mandat, droit à la formation.

QSF est favorable à la clarification du statut des représentants des différents corps dans les conseils (la question se pose aussi pour les enseignants-chercheurs et les éventuels référentiels de décharge).

Mais il est opposé à ce qu'un libre choix se transforme en une forme de privilège pour les étudiants élus, qui ne seraient pas soumis aux mêmes conditions de travail que leurs camarades d'étude. La création d'unités de valeur destinées aux étudiants élus (déjà expérimentées dans certaines universités), comme prime pour leur investissement, rompt le principe d'égalité entre les étudiants créant une situation juridique nouvelle et dangereuse, puisque ces élus sont soumis à une évaluation de leur travail ou de leur présence au sein des conseils pour pouvoir obtenir les crédits rattachés à leur statut !

91. Diminuer la prime majoritaire dans les élections au conseil d'administration dans les universités ou adopter un mode de scrutin à la proportionnelle avec répartition des sièges à la plus forte moyenne, introduire la parité femmes/hommes dans les listes électorales aux conseils élus centraux, introduire des représentants des organismes de recherche dans les CA et conseil « recherche » selon leur présence à travers des unités mixtes en cotutelle.

Sur la composition du CA : Faut-il augmenter la taille du CA ? Faut-il augmenter la représentation des personnels BIATSS dans le CA ? Faut-il augmenter la représentation des étudiants dans le CA ? Fusionner les trois collèges des personnels pour créer un collège des personnels avec suffrage universel ?

QSF est favorable au changement du mode de scrutin et a toujours milité pour un scrutin plurinominal avec panachage, qui favorise les candidatures de collègues non syndiqués et qui élargisse par là même le corps électoral. Il a aussi proposé que les membres des organismes rattachés aux unités de recherche d'une même université puissent siéger dans les conseils, sans qu'ils soient pour autant considérés comme des simples représentants des cotutelles.

QSF est en revanche dubitative quant à l'obligation d'une parité femmes/hommes dans les listes électorales, qui ne garantit pas d'ailleurs une parité parmi les élus. Une telle parité dans des universités ayant souvent un corps électoral restreint, par conséquent un vivier de candidats encore plus limité, signifierait obliger dans certains cas des femmes qui ne le souhaiteraient pas à être candidates contre leur gré. Elle pourrait également pénaliser la présentation de listes, qui seraient dans l'incapacité d'avoir un nombre suffisant de candidates ; elle renforcerait enfin le rôle des organisations syndicales, seules capables sans doute d'"organiser" une telle parité, en biaisant le concept de collégialité académique et en transformant en particulier le conseil scientifique en un organisme ne représentant plus les compétences disciplinaires mais l'obédience syndicale.

QSF est enfin hostile à l'augmentation du nombre d'étudiants élus dans les Conseils et en particulier au CA. Les étudiants sont des acteurs passagers de la vie universitaire ; ils ne peuvent pas avoir la perspective et la profondeur nécessaires pour contribuer – souvent de manière décisive, lorsqu'on pense au rôle d'un certain nombre de syndicat d'étudiants dans les élections de quelques présidents d'université – à des choix et des orientations qui engagent l'université dans la durée.

92. Quel scénario pour l'élection du président ? Par exemple : Scénario a) une élection par la totalité des membres du CA y compris les personnalités extérieures – personnalités nommées



par les collectivités locales et personnalités qualifiées désormais nommées par l'Etat, Scénario b) une élection par les membres élus du CA, dans le cas où ce dernier est élu avec deux collègues seulement – usagers et personnels au suffrage universel –, Scénario c) une élection par la réunion de l'ensemble des trois conseils CA, conseil « recherche », conseil « formation », Scénario d) le status quo de la LRU après diminution de la prime majoritaire, Scénario e) une validation des candidats par l'ensemble conseil « recherche » et conseil « formation », puis un vote par le CA à la majorité absolue, et si nécessaire à la majorité relative pour le candidat classé en tête par l'ensemble conseil « recherche » + conseil « formation ».

Le nombre de scénarios évoqué illustre bien le doute du “législateur”...

QSF estime que la question centrale est celle du mode de scrutin du CA, de la représentation des usagers et du rôle effectif du président d'université.

QSF estime que le scénario C semble donner plus de garanties quant à la représentativité du président, qui est de fait le président des trois conseils.

93. Caler le mandat du conseil d'administration et du président sur le contrat de l'établissement en organisant les élections deux ans avant le début de ce contrat.

La correspondance entre mandat et contrat de l'établissement relève du bon sens.

Mais on ne comprend pas pourquoi il faudrait organiser les élections deux ans avant le début du contrat en créant ainsi une situation potentiellement conflictuelle entre le président en exercice et le président nouvellement élu.

94. Transférer la responsabilité des actes de recrutement et de gestion des personnels enseignants (dont le droit de veto sur les recrutements), actuellement exercés par le Président, à une instance émanant du conseil « recherche » et du conseil « formation » en formation restreinte selon le corps concerné. Donner la responsabilité de l'attribution de la prime unique à cette même instance.

QSF est favorable à ce transfert de compétences et à l'attribution de la prime unique par le conseil scientifique.

Il est réservé en revanche sur le droit de veto sur les recrutements. Le conseil scientifique n'est pas un jury d'admission.

95. Introduire une procédure de destitution des présidents et vice-présidents des trois conseils, par une motion de défiance nécessitant la majorité des trois quarts des membres du conseil concerné.

QSF est favorable à cette mesure.

96. Elargir la représentation des usagers au sein des conseils « recherche » aux étudiants inscrits en Master.

QSF est résolument hostile à un tel élargissement (les doctorants siègent déjà dans ces conseils), qui risque de créer les conditions d'une collégialité imparfaite et qui pose la question de la répartition entre Master recherche, délivré par les universités, et Master enseignement qui serait délivré par les nouvelles ESPE. Les Master sont rattachés aux UFR et non aux Ecoles doctorales.

97. Faut-il poursuivre la fusion de corps et de grade chez les personnels BIATSS ? Faut-il aller vers une fusion progressive des statuts des personnels BIATSS ?

Il s'agit d'une question qui mérite une réflexion approfondie. Il serait sans doute utile d'harmoniser ces statuts avec ceux des ITA.

98. Réduire le nombre de fondations de coopérations scientifiques en les abritant dans des fondations dépendant des sites ou des organismes nationaux.

QSF est favorable à cette réduction.

99. Remplacer en deux ans un grand nombre d'entités existantes (labex, RTRA, GIS, equipex, etc.) ayant tous pour objectif de faire coopérer des équipes de manière transverse aux unités de recherche par un seul outil coopératif type simple, léger et sans personnalité morale, doté d'un conseil scientifique et le cas échéant pédagogique : le Groupement de Coopération scientifique.

QSF avait déjà demandé une telle simplification du panorama scientifique institutionnel. Cela dit, le GIS (Groupement d'intérêt scientifique) remplit déjà les fonctions du nouveau sigle proposé (GCS).

100. Limiter le nombre de types de structures de laboratoires pour aller vers quatre grands types d'unités qui seront les briques de base du système de recherche français : les unités de recherche (qui remplaceront les unités propres et les équipes d'accueil), les unités mixtes de recherche, les unités mixtes internationales et les unités de service.

QSF est favorable à une telle restructuration.

Il rappelle cependant que dans les sciences humaines et sociales une part importante doit être laissée à la recherche individuelle.

101. Créer une voie de recrutement identique à celle existant pour les autres sections, ouverte sans condition d'ancienneté, pour les sections 1 à 6 du CNU.

QSF est hostile à une telle homologation, qui ne tient pas compte des spécificités disciplinaires. QSF rappelle son attachement au principe du concours national de l'agrégation du supérieur qui, en l'état actuel des choses, offre un recrutement de meilleure qualité que les autres types de recrutement.

102. Attribuer la moitié des promotions localement et la moitié par le CNU pour les personnels hospitalo-universitaires et rejoindre ainsi la pratique concernant les enseignants-chercheurs mono-appartenants.

QSF est favorable à une telle mesure, qui garantit une "voie de recours" aux personnels hospitalo-universitaires par rapport à la promotion locale.

103. Renforcer l'encadrement administratif et technique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment par la formation continue.

Il s'agit d'une nécessité. Parmi les raisons de la dégradation des conditions de travail des universitaires, il y a le faible taux d'encadrement administratif. Il faut renforcer la formation spécifique de ce personnel.

104. Aider financièrement les universités à résorber les décalages grade-fonction pour les personnels BIATSS et ITA, en particulier ceux consécutifs à l'absorption des responsabilités et compétences élargies dans les universités.

QSF est évidemment favorable à une telle mesure, qui s'inscrit cependant dans le problème plus général et plus complexe de la gestion de la masse salariale par les universités.

105. Encourager les rapprochements entre organismes de recherche, écoles d'enseignement supérieur ou universités afin de réduire la charge de travail induite par les procédures de recrutement multiples, afin de stimuler la construction de politiques scientifiques communes et afin de lutter contre l'abus de recrutements locaux.

QSF a toujours été favorable à un rapprochement en particulier entre le CNU et le CoNRS. Il l'est aussi à un rapprochement plus marqué et mieux organisé entre les organismes et les universités. QSF a proposé à ce propos de réfléchir pour les nouveaux recrutements de chercheurs à un statut qui favorise une implication dans l'enseignement.

106. Modifier la composition des comités de sélection en introduisant davantage de pérennité pour développer une politique prévisionnelle des recrutements, davantage de multidisciplinarité, davantage de parité hommes/femmes. Faut-il supprimer la procédure de qualification, procédure très chronophage, appliquée à certains recrutements et pas à d'autres et signe d'un manque de confiance unique au monde ?

QSF n'est pas opposé à une certaine stabilité des comités de sélection – il s'agirait en effet d'un retour aux commissions de spécialistes ou à des formules mixtes. Le rapprochement avec le CoCNRS (cf. n° 105) devrait aussi faciliter la sensibilisation aux candidatures comportant une recherche multidisciplinaire.

Mais on ne comprend pas en quoi cette stabilité servirait une « politique prévisionnelle », qui semble s'opposer au principe de recrutement sur dossier et au mérite. Le développement de la parité hommes/femmes est aussi contraire au principe de la sélection par le mérite. Dans un certain nombre de disciplines (histoire, lettres, etc.), il y a plus de femmes recrutées que d'hommes, alors que dans d'autres (mathématiques, physique) il n'y a souvent pas de candidates. L'application du principe de la parité aboutirait paradoxalement à diminuer le nombre de femmes recrutées !

En l'état actuel, l'abrogation de la qualification reviendrait à amplifier le phénomène du recrutement local et à diminuer considérablement le rôle du CNU. Dans un système de libre concurrence entre les universités, comme celui qui existe par exemple aux Etats-Unis, on pourrait imaginer que les universités soient responsables et comptables de leur politique de recrutement et de promotion. Mais le système américain s'inscrit dans une société et dans une culture libérales qui ne correspondent ni à l'histoire de la France, ni à sa situation présente.

QSF rappelle que le recrutement est la première et la plus sûre des évaluations. Il faut donc renforcer, et non réduire, les conditions favorables à la qualité du recrutement.

107. Lutter contre l'abus des recrutements locaux en édictant des « principes directeurs » par discipline, et en soumettant les procédures de recrutement à un contrôle a posteriori, aléatoirement, dans le cadre de l'évaluation de l'établissement.

QSF s'est toujours battu contre le recrutement local, qui est une forme de clientélisme et d'injustice. Le localisme n'est pas seulement un danger, il est malheureusement une réalité, qui a été accrue par la multiplication des universités et par plusieurs dispositions de la loi LRU qui le favorisent.

L'intention de « lutter contre cet abus » est louable (cf. *supra*), mais le contrôle a posteriori semble inefficace. Un mauvais recrutement ne pénalise pas seulement l'établissement mais d'abord les étudiants, et ensuite la recherche. Les conséquences négatives qu'il engendre sont difficilement quantifiables dans le cadre de l'évaluation d'un établissement et ne sont souvent mesurables qu'après de nombreuses années. La sanction de l'établissement paraît inefficace,

improbable et sans doute injuste, car l'université pourrait faire valoir le fait que les comités de sélection sont composés pour moitié par de membres externes.

108. Démocratiser la gouvernance des PRES en les faisant évoluer vers des grandes universités dotées de conseils élus (conseil d'administration, conseil « recherche », conseil « formation »). Le cadre législatif de ces grandes universités permettra de proscrire le développement d'établissements à caractère dérogatoire à ce cadre. Ce cadre permettra la possibilité de rattachements spécifiques d'écoles ou d'universités et la mise en oeuvre d'un principe de subsidiarité avec ces composantes permettant de clarifier les compétences de chaque instance. Il permettra le développement de grandes universités à caractère fusionnel, fédéral ou confédéral, ce dernier cas permettant la continuité de la répartition des compétences entre les PRES actuels et les grandes universités de demain. Ces grandes universités contractualiseront avec l'Etat et leur plafond emploi sera déterminé par l'Etat dans le cadre de ce contrat. Ne plus développer de nouveau statut dérogatoire de « Grand Etablissement ».

C'est une question complexe que celle de l'architecture globale du système. QSF estime qu'une seule solution ne correspond ni à la réalité historique des universités françaises – l'Île de France ne peut pas être traitée comme d'autres régions – ni à leurs besoins. La fusion des universités doit pouvoir être étudiée au cas par cas. QSF ne peut pas ne pas remarquer qu'au moment où l'on insiste sur une réelle autonomie des universités, on imagine des cadres nationaux de plus en plus contraignants.

QSF est en revanche favorable à une disparition progressive du statut dérogatoire de Grand Etablissement, à la condition que l'on permette à toutes les universités de bénéficier du droit de sélectionner et d'orienter ses étudiants à l'entrée.

109. Retirer aux Idex la personnalité morale et les transformer ainsi en programme d'enseignement supérieur et de recherche gérés par la grande université porteuse et ses conseils élus. A l'intérieur de ces programmes, éliminer toute référence au concept de périmètre d'excellence.

QSF n'est pas opposée à une telle modification, mais se pose la question des choix déjà effectués et des moyens engagés.

110. Lancer un nouveau programme de consolidation des ensembles universitaires dans les régions, une fois les premiers retours d'expérience sur les investissements d'avenir effectués, notamment en terme d'aménagement du territoire.

La formulation est vague. QSF rappelle son attachement à la mission principale des universités, qui ne peut se résumer à l'aménagement du territoire mais doit d'abord contribuer à la croissance intellectuelle, culturelle et scientifique, et en premier lieu des régions dans lesquelles se trouvent les universités.

111. Rendre obligatoire l'élaboration de Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) définissant l'ambition et les objectifs du territoire. Ce SRESRI sera élaboré conjointement par l'ensemble des collectivités locales pertinentes – avec la Région comme chef de file – et les établissements et organismes présents sur le territoire. Les représentants de l'Etat seront porteurs de la déclinaison de la stratégie nationale en région. Les SRESRI seront conçus dans le respect de la valeur nationale des diplômes et des statuts nationaux des personnels. L'ensemble des forces économiques et sociales seront associées à leur élaboration.

*Cf. supra n° 110.*

112. Décrire dans les SRESRI les objectifs partagés relatifs :

a) à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, l'orientation et l'insertion ; professionnelle des étudiants, la cohérence et la lisibilité de la carte des formations, la formation continue et par alternance, l'apprentissage ; b) à la vie étudiante et des modalités de coopération entre le CROUS, les collectivités et les établissements, concernant le transport, le logement, la vie culturelle, le sport, la santé étudiante, la restauration, la vie des associations étudiantes, l'accueil des étudiants, les bibliothèques... ; c) au renforcement de la coopération entre les forces académiques et les acteurs économiques, autour de projets communs allant de la recherche fondamentale à l'application et formant un véritable "écosystèmes de la connaissance" reposant sur le triptyque Recherche, Valorisation, Formation. d) à la promotion d'une responsabilité sociale de l'université, notamment : la diffusion de la culture des sciences et techniques et de l'innovation, l'organisation de débats de société, le développement de l'éducation populaire, la mobilisation de l'expertise des SHS pour l'analyse des problèmes de société... e) à l'immobilier et aux équipements; f) à l'attractivité, au rayonnement et à la compétitivité à l'international.

QSF ne peut pas être hostile à une telle liste de bonnes intentions, qui cachent cependant une vision purement territoriale des universités, renforcée par la version définitive du rapport, comportant une section spécifique consacrée à ce thème.

Plus généralement les propositions 110-114 semblent relever plutôt de la partie 2 des Assises !

113. Etablir le contrat quinquennal des établissements sous forme tripartite entre le MESR, les collectivités et l'établissement.

*Cf. supra n° 110.*

114. Procéder à une simplification des systèmes régionaux de l'innovation, en se basant sur une cartographie complète des acteurs en charge de la valorisation et du transfert de technologie, sur une analyse de leurs missions, une clarification de leurs rôles respectifs et une mise en adéquation de leur feuille de route et de leur modèle économique. Mettre en place une évaluation indépendante et régulière.

*Cf. supra n° 110*

115. Poursuivre les conventionnements des écoles du secteur privé associatif à but non lucratif, dans la logique de rattachement avec les grandes universités et avec des règles de financement des projets de recherche alignées sur celles s'appliquant aux établissements du secteur public.

QSF est favorable à une telle disposition.

116. Encourager les écoles à employer des enseignants-chercheurs dans leurs cursus, dans le cadre d'associations aux universités permettant l'accès à la recherche pour leurs étudiants.

Cette proposition risque d'alourdir le cahier des charges des universitaires et de brouiller encore plus leur statut.

Une telle mesure aurait pour inconvénient d'accélérer la fuite des enseignants-chercheurs des universités de droit commun.

117. L'évaluation de l'ESR est un acte essentiel qui doit respecter un certain nombre de grands principes :

- Elle concerne tous les personnels et toutes leurs missions, les structures, les formations et les établissements, quel que soit le ministère de rattachement et à égalité de traitement pour tous les acteurs.
- Elle doit être indépendante et conduite selon une procédure rigoureuse en accord avec les principes généraux d'indépendance et de déontologie partagés au niveau international. Elle doit répondre à l'impératif de compatibilité avec le cadrage européen.
- Les experts doivent être choisis pour leurs compétences et leur indépendance, en l'absence de conflit d'intérêt. Les rapports d'évaluation doivent être signés par ces experts via le président du comité de visite.
- L'évaluation doit apporter en priorité un service aux entités, aux hommes et aux femmes évalués et à l'ESR. Elle ne doit pas être envisagée comme une évaluation sanction, mais doit avoir pour but d'apporter avis, conseils et recommandations, de faire progresser les acteurs et le service public de l'ESR en général.
- Trop d'évaluation nuit à l'évaluation et représente, pour le personnel et l'ESR, un coût inutile insupportable. Il faut simplifier et alléger les procédures actuelles.
- Les notes doivent être supprimées pour faire place à des avis motivés.

QSF n'est pas hostile à l'évaluation mais est d'accord sur le fait que « trop d'évaluation tue l'évaluation », ce qui est actuellement le cas. Ce qui semble poser problème est surtout l'obligation pour chaque enseignant-chercheur d'inscrire ses recherches dans le cadre d'un projet collectif, d'un laboratoire. La structuration actuelle de la recherche française fait en apparence la part belle aux laboratoires. En réalité, elle ne permet pas de distinguer entre des centres qui ont une mission bien définie et des unités qui n'existent qu'à l'occasion de l'élaboration de leur programme quadriennal. Les centres de recherche constituent une exception française qu'il faut défendre. Au sein de cette organisation, les UMR sont un dispositif qui a permis une interaction souvent efficace entre les organismes de recherche et les universités. Quelques équipes d'accueil ont aussi été bâties autour de projets de recherche thématiques de longue durée, cohérents et de grande qualité. Mais l'obligation d'inscrire toute activité de recherche dans le cadre des axes d'un laboratoire nuit à la définition et à la cohérence des programmes collectifs et limite la liberté indispensable à un projet de recherche individuel. Certains contrats quadriennaux offrent un exemple de cette articulation artificielle.

118. Quel avenir pour l'AERES ? Doit-elle être remaniée en profondeur compte tenu des éléments précédents, ou dissoute ? Dans ce cas, quel nouveau dispositif pour l'évaluation ?

Comment assurer le lien entre l'évaluation des personnels et celle des laboratoires ? Celui entre l'évaluation des formations et celle des laboratoires ? Celui entre l'évaluation des établissements et celle des formations, des laboratoires ? Quel grain pour l'évaluation des formations ? Comment et sous quelle autorité doivent être constitués les comités de visite ? Comment l'évaluation peut-elle s'appuyer sur les structures existantes, telles que le CoNRS ou le CNU ? Le dispositif d'évaluation peut-il être employé à l'accréditation des Scientific Advisory Boards (SAB) lorsqu'ils existent, dans l'objectif d'éviter les évaluations redondantes ?

QSF est favorable à une évaluation des enseignants-chercheurs sur dossier et à une publication des travaux de chacun annuelle sur le site des universités. Cela permettrait une plus grande efficacité et des économies considérables de temps et d'argent. Parmi les conséquences du rattachement obligatoire des universitaires à un laboratoire il y a l'articulation de l'évaluation entre projet collectif et recherche individuelle. QSF rappelle les inconvénients d'un tel système :

- a) élaboration de projets quadriennaux fondés souvent sur des thématiques scientifiques artificielles, ayant comme seul débouché l'organisation de colloques coûteux et qui stérilisent en



partie le vivier de publications des grandes revues scientifiques ;  
b) évaluation inefficace et coûteuse des structures collectives, qui aboutit à une restructuration continue des unités mal évaluées, toujours fermantes et toujours renaissantes ;  
c) dilution des moyens financiers alloués aux équipes, pénalisant les laboratoires qui possèdent une réelle stratégie scientifique et des programmes collectifs non liés à des objectifs conjoncturels ;  
d) institutionnalisation de la recherche et marginalisation des sujets originaux ;  
e) faiblesse des unités françaises dans les appels à projets internationaux (PCRD, ERA-NET, etc.), qui sont destinés à des équipes possédant une véritable capacité de gestion et un pôle de coopérations internationales déjà constitué ;  
f) obstacle à la mobilité scientifique et administrative des universitaires, souvent contraints de recourir pour leurs doctorants, désormais rattachés à des laboratoires, à des cotutelles artificielles.

QSF est pour une remise à plat de tout le système d'évaluation et pour une réflexion qualitative et quantitative des missions de l'AERES, du CNU et du CoNRS.

119. Consécutivement à la suppression de notes des unités dans la procédure d'évaluation, supprimer la partie « performance » du modèle sympa pour privilégier soit Scénario a) le financement de l'activité de recherche des établissements à travers le processus de contractualisation avec l'Etat, soit Scénario b) le financement de la recherche sur l'activité en coûts complets de l'établissement, compte tenu des environnements techniques et de l'hébergement des organismes de recherche.

QSF privilégie le scénario B.

120. Encourager les coopérations des différentes instances d'évaluation, notamment le CoNRS et le CNU, pour préparer la prise en charge de travaux communs.

QSF a toujours insisté pour que ces deux organismes travaillent de plus en plus ensemble et qu'ils puissent s'appuyer chacun sur les expertises de l'autre. Il est aussi envisageable de parvenir à une fusion de ces deux instances en une seule instance qui combine la pluridisciplinarité de l'un (CoNRS) avec les compétences spécifiques de l'autre.

121. Mettre en place dans tous les établissements une évaluation « multifacettes » des enseignements – s'appuyant notamment sur l'évaluation faite par les étudiants –, sur la base d'un cadre méthodologique établi nationalement, adapté ensuite par chaque établissement à ses spécificités.

QSF n'est pas opposé à une évaluation combinée des enseignements, qui ne tienne pas compte cependant seulement de l'évaluation faite par les étudiants. Le risque est aussi de voir mal évaluées certaines disciplines rares, qui risqueraient ainsi de disparaître de l'offre de formation. La question mérite une réflexion plus approfondie, exempte de démagogie.